



## BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Juillet 2018 N° 18

Président - rédacteur :

**JM VICTOR**

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :

**G. ANDRAULT**

Secrétaire :

**C. THIBERT**

Secrétaire adjoint :

**B. MENIER**

Trésorier :

**J. CAMUS**

Trésorier adjoint :

**C. VICTOR**

Commissaire aux comptes :

**JP FERRAND**

Membres assistants :

**JC. BLANCHE**

**JY. DUQUERROIR**

**F. MOTTE**

**P. POTIER**

**JM. REDONNET**

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH \* (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

### LE MOT DU PRÉSIDENT...

*Chers amis adhérents et sympathisants,*

*Bientôt les vacances, les plaisirs de la plage, les balades en bateau, pêcher quelques belles prises, le farniente, la bronzette, les belles soirées en famille, entre amis... Pourquoi ne pas accompagner ce programme de rêves et surtout, de bonnes, de très bonnes nouvelles ?*

*En effet, lors de la parution de notre revue locale le « Phare de Ré » du 26 avril dernier, chacun aura pu s'enrichir des réflexions avisées que notre Maire n'a pas manqué de souligner à propos de l'intérêt qu'offre notre espace marin, sa richesse tant au plan nautique que balnéaire, mais aussi, environnemental et économique pour notre village.*

*Cela peut paraître banal aux yeux de certains, mais il faut bien reconnaître que c'est la toute première fois qu'un élu Réthais souligne avec tant de conviction que le principal intérêt de notre terroir est bien l'océan.*

*Cela résume tous les atouts liés ayant permis de doper l'économie locale, laquelle dépendant très majoritairement de l'attraction du tourisme ; d'ailleurs, ce serait bien que l'ensemble des autres élus de notre Ile s'en inspirent et en tirent les bonnes conclusions en détournant de temps à autre leur regard de vers l'intérieur des terres ou les zones bâties !...*

*D'autre part, pour avoir participé activement aux débats des tables rondes préfectorales à propos de notre port, notre Maire a également fait preuve de grande détermination concernant la nécessité de son équipement. En effet et même si je me répète, n'est-il pas justice que de moderniser notre port ainsi que cela a été fait pour les autres de notre Ile, ainsi que de sécuriser tant l'amarrage des bateaux que leur accès pour leurs propriétaires ?*

*La bataille n'est pas terminée, mais de bons atouts nous font penser qu'une issue favorable interviendra très bientôt.*

*Certes, nous aurons encore à faire face à quelques esprits chagrins mal intentionnés jouissant de la nuisance qu'ils prolifèrent, mais bon, la raison finira bien par l'emporter et seul cela compte !*

*Soyons réalistes, car pour ceux qui prétendraient qu'un port est une charge financière communale, il suffit de s'informer objectivement pour se rendre compte que cela est totalement faux !*

*Contrairement à ces affirmations erronées, les ports de plaisance participent à la protection de l'environnement et sont tous, sinon source de rentabilité, autofinancés par les amodiataires. Ce sera bien le cas pour Rivedoux, ainsi que l'étude de projet le démontre clairement...*

## **RESUME DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN.**

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation était de 79 au 21 juin. Le quorum pour notre AG en version ordinaire est donc de 40. Le décompte des membres présents plus les pouvoirs disponibles est de 53. L'AG peut donc se dérouler normalement, les pouvoirs étant attribués équitablement parmi les membres présents.

Le vote choisi est à main levée.

Comme les années passées, concernant les cotisations encore manquantes à ce jour, divers renouvellements se feront au cours de l'été et le chiffre de 91 à fin 2016 sera probablement atteint.

### **Election et renouvellement du tiers sortant :**

Les sortants sont : F. MOTTE, C. THIBERT, C. VICTOR. Démissionnaire (parti en Bretagne) : Y. GEFFRAY

Candidatures renouvelées : C. THIBERT, C. VICTOR, F. MOTTE.

Nouveaux candidats : Pascal POTIER, Jean-Yves DUQUERROIR.

L'assistance et le président se réjouissent de l'annonce de ces deux nouvelles candidatures.

Suite au vote, les anciens et nouveaux candidats sont élus dans l'équipe du bureau.

L'attribution spécifique du titre de « conseiller technique » est attribuée à Florentin MOTTE, en raison de sa représentativité professionnelle dans le nautisme.

### **Finances de l'association :**

Jacques CAMUS, notre remarquable trésorier depuis le tout début de l'existence de notre association, est salué et remercié à juste titre par le président, pour la qualité de son travail.

Les comptes présentés sont systématiquement vérifiés et certifiés si conformes par notre commissaire aux comptes Jean-Pierre FERRAND, lequel fait également un travail remarquable. Merci Jean-Pierre !

**État comptable :** Recettes et dépenses du 01 juin 2016 au 31 mai 2017 : Recettes : 1936,44 €. Dépenses : 2279,54 €. Résultat comptable de l'année échue : - 343,10 €. Résultat déficitaire dû à divers frais inhabituels.

Avoir total disponible pour notre association au 31 mai 2017 à la banque « La Poste » : 6816,52 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Pour précision, le Président rappelle avec force que notre association est parfaitement autonome sur le plan financier, du fait qu'elle ne subsiste que grâce aux cotisations des adhérents et rien d'autre, cet à dire sans aucune subvention qu'elle soit communale, départementale, régionale, ministérielle, voire de l'écotaxe du pont par exemple !...

Il est également précisé que parmi nos dépenses, comptent aussi notre adhésion à l'URCAN qui regroupe les associations des ports Réthais ainsi que des professionnels du nautisme de l'île, mais aussi celle au FNPA, regroupant la quasi totalité des ports du Sud Bretagne à la frontière Espagnole. Nous sommes ainsi membre de droit et représenté au plan National pour participer comme membre décisionnaire à l'élaboration des lois, comme au respect des droits de tous en milieu marin, droits actuellement menacés y compris par certaines associations prêtes à tout pour récupérer notamment des émoluments sur un permis de pêche amateur en mer, voire aussi sur des cartes de prélèvements payantes pour le bar et le maigre par exemple...

### **Actualité générale et questions diverses :**

Le Président fait un bilan non exhaustif des événements de l'année écoulée.

Il précise notamment que par décision du tribunal d'appel de Poitiers, l'existence de la zone de filières en eau profonde de la Malconche est invalidée et doit disparaître.

Pour mémoire, rappelons que cette zone devait compter à terme 313 filières de 100 m constituées d'un câble d'acier reliant une dizaine de bouées de 1000 litres chacune, sous lesquelles sont suspendues des cages et lanternes à coquillages. Chaque filière devait être reliée au sol par 3 blocs de 2,5 t chacun et par un ancrage proportionnel à chaque extrémité. La zone ainsi couverte et parfaitement infranchissable à tout engin navigant, aurait été à terme de 3 300 mètres de long par 1 800 de large.

Les raisons d'annulation par le tribunal laissent apparaître que ces installations avaient été créées anarchiquement, sans aucune autorisation légale ni étude préalable concernant notamment : La courantologie, la navigation en général, les risques encourus au niveau du trait de côte, les fonds marins, la production de déchets lors du nettoyage périodique des installations et des coquillages collectés. Ont été également pris en compte, les nuisances au niveau touristique en raison de la proximité immédiate de ce chantier par rapport à la principale plage de l'île d'Oléron (à quelques centaines de mètres seulement), laquelle aurait été rapidement recouverte par les rejets des coquillages, une huître rejetant 1,5 gramme de fèces par 24H00. Comparativement, la zone de filières devant Chatellaillon est à 5 km au large et celle du Pertuis Breton est à plus de 4 km de la Vendée !

Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour la préservation de notre environnement marin et la plaisance notamment, car par le passé, des incidents graves se sont produits, entraînant la participation des secours intervenus à mille peines auprès de navigateurs plaisanciers venus s'empêtrer dans ces installations mal balisées et difficilement repérables notamment de nuit ou par temps de brouillard.

D'autre part, vu les options prises concernant l'installation potentielle de fermes marines et zones conchylicoles dans nos deux pertuis dont l'environnement serait soit disant très favorable à ces activités certainement très lucratives, (voir le plan en page à suivre), ce jugement permet d'espérer que cela aidera à contenir quelque peu

l'envahissement de notre espace marin par de telles activités connues comme extrêmement polluantes. (Voir là où ça existe déjà et où la flore et la faune marine environnantes et au delà, ont totalement disparu !)...

### **Projet d'une zone d'éoliennes :**

Une étude est en cours à ce sujet, la zone choisie étant située au large d'Oléron, au Sud-Ouest de Chassiron. Actuellement, les débats sont animés autour d'un certain nombre de questions et d'exigences diverses concernant la sécurité des installations et de la navigation.

Les points actuellement retenus : Pas de droit au mouillage, pas d'approche à moins de 50 mètres de toute installation, pas de droit aux engins tractés (chaluts et autres).

Les souhaits divers actuellement débattus : Les professionnels voudraient obtenir l'exclusivité du droit de pêche sur la zone, ce qui est évidemment fortement contesté par la plaisance.

Les droits acquis : Autorisation de pose d'engins dormants (casiers, filets...), Autorisation à la navigation de plaisance de se déplacer sur zone. Rappelons que ce type d'installation permet à la faune de proliférer !

Affaire à suivre attentivement...

### **Réglementation de la pêche loisir :**

Pas de limitation de quantité de prises pour le moment pour la plaisance, sauf en zone Nord Bretagne où le Bar est limité un par jour et par pêcheur.

La taille du bar reste à 42 cm pour la pêche de plaisance et passe de 36 à 38 cm pour la pêche professionnelle , ce qui, hormis le côté comique, ne changera certainement pas grand chose à l'affaire...

La pêche du bar et du maigre reste ouverte en période de fraie pour la pêche professionnelle. Cette autorisation est désastreuse pour les espèces citées, car les chalutages effectués en grand nombre durant cette période condamnent dangereusement la reproduction et de fait, ces espèces régressent. Ce problème aura probablement des conséquences pour nous tous très bientôt, la pêche de loisir déjà accusée de tous les maux, ne prélevant proportionnellement qu'une quantité infime de prises.

### **Projet d'aménagement partiel de notre port :**

Comme dit dans l'édito du présent journal, les choses bougent bien !

Lors de la dernière réunion préfectorale qui s'est déroulée le 10 février dernier, l'architecte du projet, Mr SALBERT, en présence de Mr Raffarin notre Maire, de deux de ses adjoints et moi-même, a formulé une présentation précise et détaillée de notre projet communal. Il lui a fallu préciser ce qu'était réellement un ponton anti-clapot, considéré comme l'équivalent d'une muraille par quelques membres administratifs présents chargés d'analyser le bien fondé de notre projet. Il a également dû expliquer aux mêmes, que des poteaux télescopiques de maintien pour les pontons ne fonctionnaient pas en milieu marin en raison de la corrosion, du sable, des algues, des coquillages et des à-coups des vagues. A propos du dragage : Après avoir précisé que sa société oeuvrait un peu partout dans les ports d'Europe, il a souligné la qualité conforme des vases du port de Rivedoux et précisé avec force que concernant les ports de plaisance, à chaque fois que l'analyse était hors normes, des pots de peinture contenant de la peinture au cuivre, au plomb ou autre, pots de peinture pour cargos et bateaux professionnels de la pêche retrouvés ensuite , avaient été jetés intentionnellement !...

Mr le Maire a pour sa part argumenté sur la nécessité de réaliser ce projet, tant pour les besoins locaux que pour participer à la sécurité des bateaux amarrés et à celle des usagers du port, que ça aiderait à la diminution du nombre de mouillages illégaux sur notre littoral comme l'exigent les instances maritimes. Sur ce dernier point, notre Maire a rappelé à l'assistance et notamment à la DREAL bien présente, qu'un dossier avait été élaboré à propos de la réalisation officielles de zones de mouillages sur notre côte Sud, dossier toujours existant mais qui n'a (je cite), pas passé la porte d'entrée de la préfecture ! Il n'y a pas eu de commentaire...

J'ai pour ma part argumenté sur le fait que l'ensemble des autres port de notre Ile étaient bien situés en zone classée, comme Rivedoux et que malgré tout, ils étaient bien équipés de pontons sans que cela dépare le paysage ! J'ai donc réclamé l'aménagement à l'identique de notre zone portuaire en prétendant faire appel à l'équité ainsi qu'à un rétablissement de justice sur ce point.

Pour la toute première fois, aucun argument contestataire n'a été prononcé par les représentants des services publics, ce qui est un grand pas vers l'aboutissement de notre souhait.

Nous savons aussi que le dossier final est aujourd'hui terminé et qu'il sera remis aux services préfectoraux durant les prochaines semaines. La municipalité et nous même seront extrêmement attentifs au bon avancement dudit dossier pour lequel oblige à ce qu'un délai de plusieurs mois s'écoule pour aboutir, le temps administratif étant hélas bien différent de celui la vie en général...

En clôture de notre assemblée générale, Mr RAFFARIN notre Maire, nous a fait l'honneur de venir apporter ses précisions tant sur ledit dossier préfectoral, que sur les intentions communales à propos de notre environnement marin. Son souhait est vraiment d'aboutir vite et bien et nous serons présents pour le soutenir autant que nous le pourrons. Nous avons également eu le grand plaisir d'accueillir Mr Claude DEVAUX, nouveau responsable communal du port. Il a bien voulu se présenter à l'assemblée, puis nous faire part de ses intentions et souhaits tant pour une entente cordiale et constructive entre tous, que pour un bon fonctionnement du port dont dépendra la satisfaction des amodiataires et des touristes. Nous avons apprécié et approuvé ses sympathiques paroles.

**BIENTÔT NOTRE NOUVEAU PORT : Comme précisé en pages précédentes, l'étude est lancée concernant son aménagement. Afin de vous informer au mieux, voici en copie et à suivre, quelques extraits du dossier en cours ...**

## ***1. Rivedoux-Plage et son port, des intérêts communs***

Le nautisme connaît en France un engouement important depuis plusieurs décennies, engouement qui se traduit par une forte demande en anneaux portuaires de la part des usagers. Par ailleurs, les espaces portuaires, après des années de ghettoïsation, s'ouvrent sur les villes et deviennent des équipements indéniables participant à la vitalité des centres urbains. Le port de plaisance doit donc être perçu comme un véritable outil d'aménagement du territoire participant à l'animation des centres urbains. Telle est l'attente de la municipalité de Rivedoux-Plage par rapport à son espace portuaire, ***créer un espace de vie et de rencontre où les résidents de la commune et les gens de passage puissent échanger en toute convivialité.***

A ce jour, le port de Rivedoux-plage comprend un plan d'eau de 8500m<sup>2</sup> délimité au Nord par une digue de protection de 90 ml de longueur sur 6 ml de largeur et côté terrestre par une jetée de 175 ml accolée à un terre-plein de 1050m<sup>2</sup> environ (Figure 1). Cet ensemble est complété par une cale de mise à l'eau submersible à laquelle on accède par une rampe sise au milieu de l'ensemble portuaire ce qui a pour effet de scinder l'espace marin du port en deux bassins distincts.



Figure 1 : Localisation et délimitation de l'espace portuaire existant

L'absence de protection contre le clapot du bassin portuaire empêche la mise en place d'une organisation optimisée pour l'accueil de navires dans le plan d'eau et confère ***une valeur limitée au port en terme d'aménagement du territoire***, celui-ci étant vu par la population locale comme un équipement accessoire de la commune et non pas comme un aménagement structurant du fait de l'absence d'embarcations permanentes sur le plan d'eau.

Ainsi, l'enjeu consiste à ***actualiser les installations du port pour les adapter à une réelle pratique maritime sécurisée et les intégrer dans le contexte urbain et paysager*** du littoral de Rivedoux-Plage pour lui donner une réelle valeur d'aménagement du territoire.

## 2. Rivedoux-Plage et son port, une histoire ancienne

Le port de Rivedoux-Plage existe depuis le XV<sup>ème</sup> siècle et constitue le premier port de l'île de Ré (1562). Il s'est développé grâce à des activités de négoce avec le continent (alcool, sel, produits de la mer). Une étape importante dans sa mutation vers sa forme actuelle fut la construction d'une première jetée en 1845, jetée rénovée en 1966 avant de prendre sa forme actuelle suite aux travaux de 2006 et de 2007. Les installations du port sont toujours restées sommaires : le port de Rivedoux n'est pas et n'a pas vocation à être un port hauturier comme d'autres ports de l'île. Il s'agit plutôt d'un embarcadère aménagé au droit du village pour permettre le transit des marchandises et protégé des houles dominantes par une unique jetée.



Longtemps négligé, le port a fait l'objet d'une requalification en profondeur par le Conseil Départemental de Charente Maritime (2007), comprenant le renforcement du quai et de la digue, la réfection de leurs parements, l'installation d'un espace piéton le long du quai, la mise en place d'une nouvelle balise sur cet espace. La qualité des matériaux employés, le choix de la pierre apparente, le dessin des éléments de mobilier urbain, la priorité donnée aux piétons, ont donné au port un aspect moderne mais très soigné, de très grande esthétique.

L'espace portuaire de Rivedoux-Plage a longtemps été concédé par l'Etat au Conseil général de Charente Maritime en raison de sa vocation de port de pêche. Le déclin de l'activité de pêche ainsi que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont conduit le Conseil général de Charente Maritime à transférer les compétences et la propriété de cet espace portuaire à la commune de Rivedoux-Plage au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce transfert de propriété a amené la municipalité à se pencher sur une réelle valorisation locale de son espace portuaire et à son intégration dans le centre urbain.

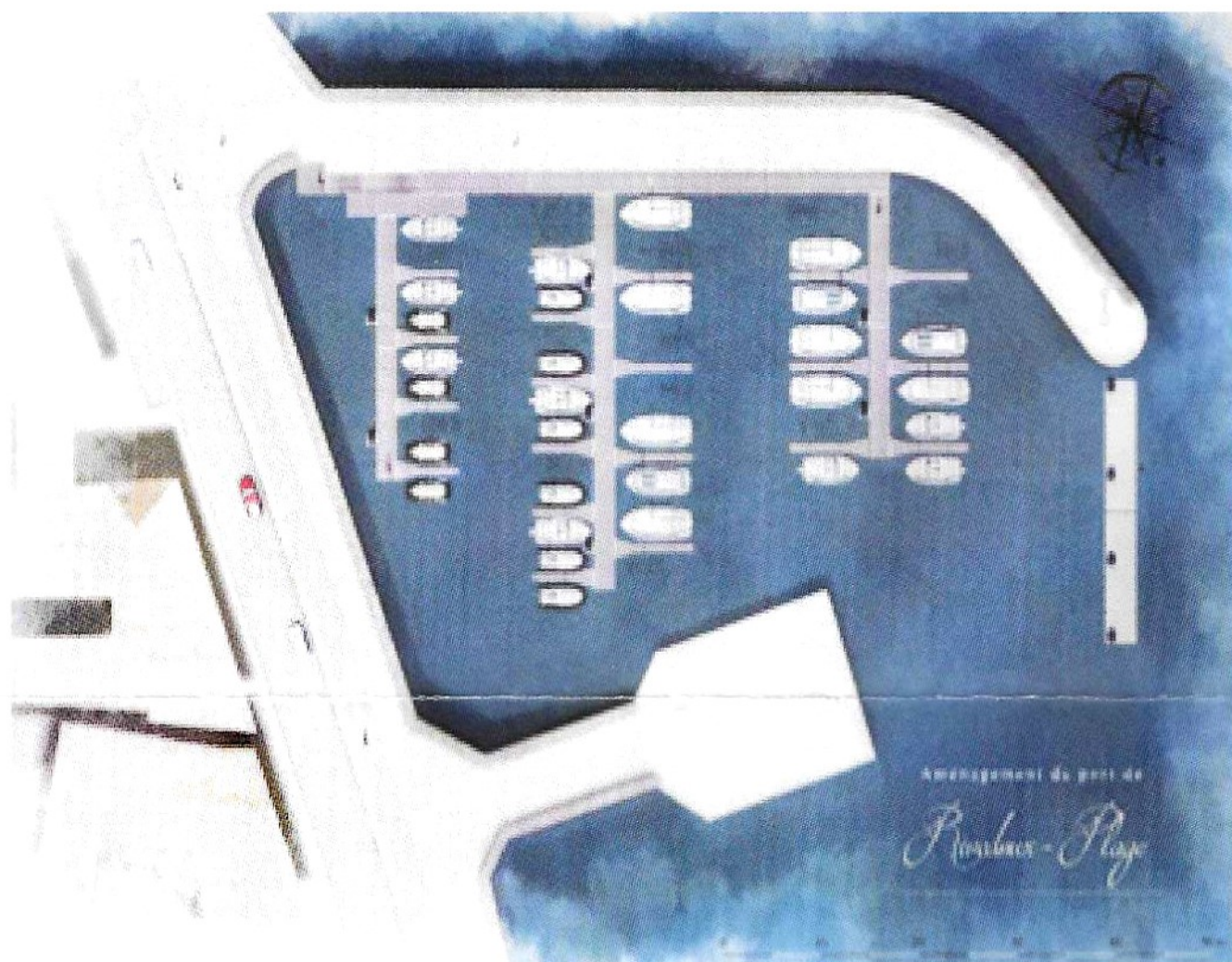


Du fait de l'apparition d'engins amphibies, les bateaux de service ostréicoles n'occupent plus le port. Toutefois, pour des raisons de sécurité et de développement de l'activité, la structure portuaire de Rivedoux-Plage reste importante et doit permettre d'accueillir temporairement des embarcations professionnelles. L'absence de sécurisation du plan d'eau limite les activités sur le site portuaire. Le port a donc perdu beaucoup de son attractivité avec le temps, *l'objet des aménagements est de lui redonner, si ce n'est sa vie d'antan, une animation permettant d'en faire un réel lieu de vie.*

## 4. Un nouveau projet portuaire, une valorisation de l'existant

L'enjeu majeur du projet d'aménagement est à la fois le respect de la qualité globale du lieu et son intégration dans l'existant. Le nouvel aménagement est ainsi circonscrit à l'intérieur des équipements existants limitant ainsi au maximum les coûts de mise en œuvre et l'effet sur le paysage urbain.

Le projet de requalification consiste en la mise en place d'installations portuaires fonctionnelles conjuguant sécurité du plan d'eau, respect des environnements naturel et paysager ainsi que valorisation de l'espace portuaire. Cette requalification portuaire présente une échelle mesurée, adaptée à la valeur du lieu et comprend l'équipement du port de pontons flottants (144 ml de longueur pour 2 ml de largeur) ainsi que la mise en place d'un ponton lourd brise clapot sur pieux (24 ml de longueur) permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble.



Pour installer les bateaux de manière sécurisée et optimiser l'occupation de l'espace disponible, les pontons flottants constituent une solution incontournable. Le parti retenu est celui de la simplicité avec une structure alu et un platelage bois. Le parti retenu pour les nouveaux éléments portuaires consiste à reprendre les mêmes caractéristiques techniques et esthétiques de manière à marier les nouveaux ouvrages avec ceux existants et de conserver ainsi à l'ensemble les qualités actuelles.

Le ponton accolé à la jetée du port sera fixé au quai par des rails permettant de suivre les mouvements induits par la marée. Les pontons flottants munis au total d'une vingtaine de catways (10 catways de 6 ml et 10 catways de 8 ml) seront fixés au précédent d'un côté et guidés par des ducs d'Albe. L'accès aux pontons sera assuré par des passerelles inclinées, fixées au quai de part et d'autre de la jetée de service existante. Au total 45 anneaux seront disponibles pour l'accueil des embarcations (17 places de 8 m et 28 places de 6 m). La sécurisation du plan d'eau sera assurée par un ponton brise-clapot maintenu par des ducs d'Albe de même nature que ceux des pontons afin d'assurer l'homogénéité des équipements et l'intégration paysagère.

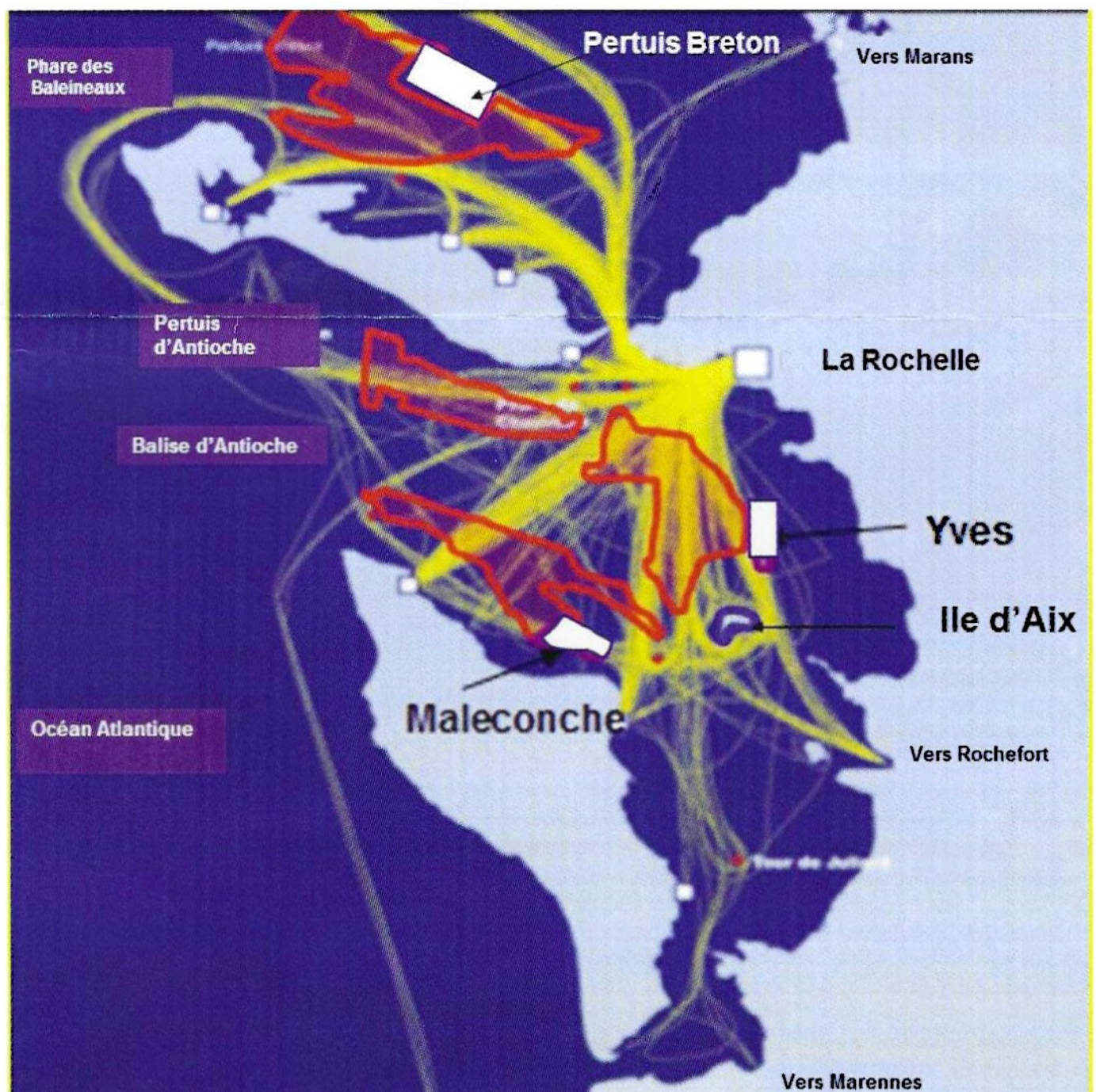
*Voilà qui permettra, au besoin, de couper court aux discussions anti-port que l'on peut entendre parfois, d'autant que les prétextes évoqués relèvent généralement d'une opposition systématique pas toujours très claire sur le fond...*

**VOICI LA CARTE DE NOS DEUX PERTUIS OU FIGURENT DE DIVERS DESSINS. VOIR EXPLICATION A SUIVRE :**

- **En blanc :** Les zones de filières existantes en eau profonde. On peut remarquer que celle de Malconche, désormais interdite, était extrêmement proche du rivage et donc de la plage que trois villages de l'Île Oléron veulent sauver et protéger. (Voir le commentaire sur le jugement émis par la cour de Poitiers)
- **En rouge :** Les zones visées pour l'installation de filières en eau profonde et fermes usines marines. On peut voir que si cela se réalise un jour, nos pertuis deviendraient alors totalement inaccessibles à la navigation tant de la plaisance que professionnelle ou marchande !!!
- **En jaune :** Les trajets usités à belle année par la navigation de plaisance. Chacun remarquera que ces tracés sont couverts par les installations de fermes marines et autres filières potentielles.
- **Concernant la zone retenue pour l'installation des éoliennes,** elle se situera au Sud Ouest de la Pointe de l'Île d'Oléron, au dessus de la mention « *Océan Atlantique* » figurant sur la carte ci-dessous, mais aussi, sur le trajet indiqué usité par la navigation de plaisance longeant le Sud d'Oléron...


Espérons que la raison l'emportera sur la destruction de la qualité de notre environnement, ainsi qu'à propos de l'atout économique régional que représentent le nautisme et l'ensemble des professions concernées.

Les activités nautiques de loisir représentent plusieurs dizaines de milliers d'emplois rattachés à ces activités...



# LES VIVIERS

BOUTIQUE RESTAURANT





## RESTAURANT

Fermé le **mardi soir**  
 & le **mercredi toute la journée**  
 En Août : Fermé le **mardi** uniquement

## BOUTIQUE

d'Avril à Septembre tous les jours  
 10h-13h / 17h-20h  
 de Novembre à Mars  
 Fermé le **lundi** et le **mardi**

**MESSAGES**

 **05 46 09 86 22**  
 **06 12 91 44 64**  
 573 Av. de La Corniche **RIVEDOUX**




**Véhicules de 8 et 33 places**  
**Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX ILE DE RÉ**  
 www.revoyages.fr - Mail : revoyages@bbox.fr  
 sur réservation au 06 68 94 21 06

----- / -----

**Pour 20 € seulement, rejoignez l'APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...**

Bordereau de souscription : NOM.....Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Établir votre chèque à l'ordre de : « APPRP, Rivedoux-Plage 17 », joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à : **APPRP, 269 rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX PLAGES**